

❖ Carte de transport - année 2019-2020 ❖

L'accès au car n'est autorisé qu'aux élèves détenteurs d'un titre de transport en cours de validité.

Tarifs et facturation

Les tarifs de la carte de transport scolaire secondaire sont :

- pour un enfant, 65€ pour l'année.
- pour 2 enfants de la même famille scolarisés dans le secondaire, 60€ par enfant et par an.
- pour 3 enfants de la même famille scolarisés dans le secondaire, 55€ par enfant et par an.

Désormais, la facturation des cartes de transports scolaires est gérée par le Trésor Public.

A la suite de l'inscription de votre enfant aux transports scolaires, vous recevez un avis de paiement du Trésor Public. Le règlement peut s'effectuer directement au Trésor Public ou par prélèvement automatique.

Demande de carte de transport de l'année 2019-2020**1. S'il s'agit d'un renouvellement de carte et qu'aucun changement n'est à prévoir :**

Vous pouvez renvoyer par courrier ou déposer à la Direction de l'éducation :

- la demande de carte remplie et signée
- la carte 2018/2019
- 1 photo d'identité récente (avec les nom et prénom de l'élève inscrits au dos)
- le mandat SEPA complété et accompagné d'un RIB si vous choisissez le paiement par prélèvement automatique

2. S'il s'agit d'une première demande de carte, ou si des changements sont à prévoir, présentez-vous à la Direction de l'éducation munis des mêmes pièces obligatoire + un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Dans les deux cas, la nouvelle carte vous sera retournée par courrier.